

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35
Nombre de présents :	30
Convocations :	3 AVRIL 2026

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Valentin DUCEPT, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Cécile FRERET, M. Luc LESIEUR, M. Jean-Bernard YON, M. Laurent CASSARD, Mme Pascale PETIT, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Martine HURAY, Mme Caroline SAPOWICZ, Mme Maria LEMARCHAND, Mme Gwenaëlle POIRIER CREPIN, Mme Virginie GROSJEAN, Mme Anaïs BRUYERE, Mme Evelyne DENOYELLE, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Marc AVENEL, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Tom GERARD, M. Yannick EMERAUD, Mme Julie GODICHAUD, Mme Méline GODEY, M. Alexis VERNIER, Mme Letycia-Murielle OSSIBI.

--ooOoo--

M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Clément THEODORE
Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
M. Mohammed DERGHAM	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
M. Stéphane FERRAND	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
M. Pierre GONNEVILLE	Pouvoir à M. Valentin DUCEPT

--ooOoo--

Monsieur Jean-Bernard YON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation aux associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population au premier trimestre 2026,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les subventions suivantes :

- Agglo Sud volley-ball 76	720 €
- Association AKONG	80 €
- Auto-cycle Sottevillais	200 €
- Billard Club Sottevillais	80 €
- Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf	300 €
- Comité départemental 76 de badminton	200 €
- La Sottevillaise.....	5.680 €
- Sotteville Sports Arts et Culture (SOSPAC).....	40 €
- Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball	1.200 €
- Stade sottevillais cheminot club - section escrime	360 €
- Stade sottevillais cheminot club - section football	4.400 €
- Stade sottevillais cheminot club - section handball.....	440 €
- Stade sottevillais cheminot club - section judo	1.840 €
- Stade sottevillais cheminot club - section lutte	600 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis.....	1.360 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table.....	680 €
- Stade sottevillais 76	5.600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE